



RAPPORT DE JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2022

Avril 2022

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 en date du 26 août 2010, publié au Journal officiel le 28 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques.

L'arrêté en date du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 5-3° du décret précité, modifié par le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 fixe les conditions pour concourir au présent concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Admissibilité : épreuve écrite unique obligatoire :

Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la DGFIP (durée : 4 heures – coefficient 6 – note éliminatoire < 5)

L'épreuve consiste en la réponse à plusieurs questions en lien direct avec les documents. Les candidats expriment le choix de leur option dès l'inscription.

Sept sujets au choix sont proposés au candidat :

- Métiers de la gestion publique État ;
- Métiers de la gestion publique – Secteur public local ;
- Métiers de la fiscalité professionnelle ;
- Métiers de la fiscalité personnelle ;
- Métiers transversaux ;
- Métiers du cadastre ;
- Métiers des hypothèques.

Cette épreuve est destinée à apprécier notamment les qualités d'analyse du candidat, la structuration de ses idées et de ses développements.

- Admission : une épreuve orale

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Durée : 30 minutes – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5.

- ✓ Le candidat remet un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.
- ✓ L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée d'environ 10 minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury qui interroge le candidat.

1.3 Composition du jury

Alfred FUENTES, administrateur général des Finances publiques est nommé en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2022.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 13 septembre 2021 nomme 16 membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 12 janvier 2022. Celui-ci nomme 28 membres (14 hommes et 14 femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également 7 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'avis en date du 17 septembre 2021, publié au Journal Officiel le 17 septembre 2021, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 150.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2022 est de 3 352 contre 3 046 en 2021, soit une légère hausse des inscriptions (+ 10,00 %).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 2 534 (sur 3 351 candidats convoqués), soit un taux de présence de 75,62 %.

463 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 480 candidats admissibles, soit un taux de présence de 96,46 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 12,89/20 contre 12,74/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales des candidats est la suivante : de 9,91/20 à 17,27/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 34,67 % et 65,33 % des admis soit 52 hommes et 98 femmes contre 28,08 % et 71,92 % en 2021.

L'âge moyen des admis est de 47 ans. Le plus jeune lauréat a 34 ans, le plus âgé 61 ans.

III – L'épreuve écrite d'admissibilité

3.1 Généralités

Elle s'est déroulée le 20 septembre 2021.

Lors de la réunion d'admissibilité du jury du 5 novembre 2021, 480 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 3,2.

3.2 Résultats

La moyenne générale de l'épreuve écrite est de 9,86/20 contre 9,72/20 au millésime précédent.

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 18,50/20.

La répartition des candidats par option est la suivante :

Épreuve unique d'admissibilité : Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la direction générale des Finances publiques – coefficient : 6 – note éliminatoire : <5

| Liste des options | Nombre de candidats ayant composé sur l'option | % de candidats ayant composé sur l'option |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Métiers transversaux | 741 | 29,24 % |
| Métier de la fiscalité personnelle | 574 | 22,65 % |
| Métier de la fiscalité professionnelle | 478 | 18,86 % |
| Métier de la gestion publique – secteur public local | 413 | 16,30 % |
| Métier de la gestion publique – État | 120 | 4,74 % |
| Métier du cadastre | 112 | 4,42 % |
| Métier des hypothèques | 96 | 3,79 % |
| TOTAL | 2 543 | 100 % |

Les trois options les plus choisies, comme lors du millésime précédent, sont : « Métiers Transversaux », « Métiers de la fiscalité personnelle » et « Métiers de la fiscalité professionnelle ».

Niveau de l'épreuve

| | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Moyenne de l'épreuve | 9,86 | 9,72 |
| Note la plus élevée | 18,50 | 16,75 |
| Note la plus faible | 0,00 | 0,00 |
| Notes ≥ 15 ⁽¹⁾ | 163 6,43 % | 77 3,33 % |
| 12 ≥ notes > 15 ⁽²⁾ | 580 22,89 % | 476 20,59 % |
| Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2) | 743 29,32 % | 553 23,92 % |
| 10 ≥ notes > 12 ⁽⁴⁾ | 617 24,35 % | 649 28,07 % |
| Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4) | 1360 53,67 % | 1 202 51,99 % |
| Notes < 10 | 1174 46,33 % | 1 110 48,01 % |
| Notes éliminatoires < 5 | 180 7,10 % | 159 6,88 % |

Le niveau moyen de l'épreuve est en hausse. La moyenne générale augmente de 0,14 point, le pourcentage de notes « supérieures ou égales à 15 » augmente de 3,10 points. On note également une hausse de 5,40 points des notes « supérieures ou égale à 12 et inférieures à 15 ». À l'inverse, les notes « supérieures ou égale à 10 et inférieures à 12 » diminuent de 3,72 points.

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Les correcteurs soulignent tout d'abord que nombre de candidats ne prennent pas le temps de lire avec attention les consignes données dans les sujets. Cela entraîne des réponses qui dépassent la commande. De plus, le format de réponse attendu n'est pas toujours respecté.

La seconde partie requiert de la hauteur de vue et une appréciation personnelle. Elle fait également appel à des connaissances personnelles, contrairement à la première partie. Peu de candidats ont réussi à mobiliser leurs connaissances personnelles et à démontrer une réflexion approfondie. Nombre d'entre eux n'ont fait que reprendre les éléments du fonds documentaire, sans analyse ni plus-value.

Les correcteurs constatent régulièrement que les candidats consacrent trop de temps à la rédaction des trois premières questions, et ce au détriment de la seconde partie, sans doute par manque d'esprit de synthèse et du fait d'une mauvaise gestion du temps. Ils déplorent notamment que trop de candidats perdent du temps à réaliser des en-têtes trop détaillés, en

particulier en dessinant les logos.

Les correcteurs tiennent à mettre en avant le fait qu'un grand nombre de copies ne présentent aucun effort de présentation et de rédaction, ce qui rend parfois très difficile la compréhension du devoir. Ils soulignent également que le style de narration est trop peu soutenu s'agissant de futurs cadres A.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 17 au 21 janvier 2022, à Paris.

Celle-ci a nécessité la constitution de 14 commissions.

Les membres du jury ont été formés et réunis avant l'ouverture des épreuves. Il leur a été rappelé un certain nombre de points sur le déroulement de l'épreuve et les attentes du recrutement.

4.2 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

| | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Moyenne de l'épreuve | 11,00 | 11,30 |
| Note la plus élevée | 18,5 | 18,5 |
| Note la plus faible | 4 | 4 |
| Notes ≥ 15 ⁽¹⁾ | 63 13,61 % | 46 13,22 % |
| 12 \leq notes > 15 ⁽²⁾ | 115 24,84 % | 108 31,03 % |
| Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2) | 178 38,44 % | 154 44,25 % |
| 10 \leq notes > 12 ⁽⁴⁾ | 118 25,49 % | 78 22,41 % |
| Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4) | 296 63,93 % | 232 66,67 % |
| Notes < 10 | 167 36,07 % | 116 33,33 % |
| dont Notes éliminatoires < 5 | 7 | 3 |

La moyenne générale de l'épreuve est en baisse par rapport à celle de l'an dernier (-0,30 point). On note une augmentation des notes supérieures à 15/20 (+0,39 point), mais une baisse légère des notes supérieures ou égales à 10/20 (-2,54 points). Le nombre de notes éliminatoires a augmenté cette année.

4.3 Appréciation du jury

Les membres du jury relèvent que les candidats ont respecté dans leur très grande majorité le temps de huit minutes impartis pour leur présentation. Si une amélioration a été notée avec l'abandon du plan purement chronologique, ils regrettent le côté lisse des présentations qui n'apportent pas de plus-value par rapport aux dossiers RAEP. Le jury souligne à nouveau que l'utilisation d'exemples concrets donne un intérêt certain à l'exercice en le rendant plus vivant.

Si les membres du jury s'accordent sur le fait que les candidats appréhendent dans leur très grande majorité leur environnement professionnel immédiat, ils déplorent les connaissances lacunaires de nombreux candidats sur les autres missions de la DGFIP, ainsi que sur les chantiers en cours. Les candidats faisant preuve d'ouverture sur la DGFIP se trouvent valorisés. Ils remarquent également que les candidats ayant rejoints plus récemment la DGFIP sont ceux qui sont le plus motivés et ont le mieux préparés les oraux.

Concernant les mises en situation, elles ont posé des difficultés à de très nombreux candidats. Ces derniers ont du mal à se projeter dans les tâches dévolues à un cadre A, notamment en matière de management. Ils peinent à se positionner et ont des difficultés à analyser clairement une situation, à prendre des décisions. Le jury souligne le manque d'implication et d'affirmation de nombreux candidats.

Les très bons candidats ont su mettre en avant leur exposé de carrière, démontrant ainsi leur réelle motivation et un projet professionnel solide. Ils ont démontré leur capacité d'analyse et leur ouverture sur l'ensemble des missions de la DGFIP. Ils ont su faire preuve de pragmatisme et de hauteur de vue face aux mises en situation. *A contrario*, certains candidats ne voient dans l'examen professionnel qu'une continuité logique de leur carrière, sans projection dans le futur cadre. Cet état d'esprit dénote un manque d'investissement, réhibitoire pour le jury.

Les résultats des candidats admis à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques sont d'un très bon niveau, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, ce qui traduit le sérieux de leur préparation et leur motivation.

Les futurs candidats doivent tirer les enseignements de la préparation et mettre à profit les conseils qui leur sont donnés. Ils doivent aussi, en vue de l'oral faire preuve de curiosité par rapport aux missions de la DGFIP et à leur évolution.

Enfin, leur capacité à se projeter dans le positionnement et les missions dévolues à un cadre A doit intégrer les mises en situation.

Le président du jury

Signé

Alfred FUENTES
Administrateur général des Finances publiques